



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Naturalisation

Question écrite n° 31260

#### Texte de la question

M Pierre Lagorce appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur la situation des personnels de la sous-direction des naturalisations, qui s'inquiètent de voir leur administration ne pas remplir efficacement la mission qui lui est dévolue. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour rendre plus performant le service aux usagers et éviter que le traitement des dossiers ne soit trop long, malgré une augmentation continue des demandes d'acquisition de la nationalité française.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La sous-direction des naturalisations de la direction de la population et des migrations traite aujourd'hui à Reze-les-Nantes plus de 60 000 demandes d'acquisition de la nationalité française par an. Elle les traite correctement et efficacement avec les moyens dont elle dispose. Les délais de traitement de ces dossiers, eu égard aux moyens mis en oeuvre, sont toutefois trop longs. Il convient que des efforts soient faits par tous les départements ministériels concernés qui participent à ce traitement, notamment les ministères des affaires étrangères, de la justice et de l'intérieur, pour que ces délais soient réduits. Pour sa part, le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale a entrepris une rénovation profonde de la sous-direction, il l'a installée en 1987 dans des locaux neufs à Reze-les-Nantes ; il a lancé en 1988 une opération de rénovation complète du système informatique, avec l'année 1992 comme objectif d'achèvement ; il souhaite enfin renforcer ses effectifs pour adapter les moyens à la demande croissante dans ce domaine. Douze emplois ont ainsi été dégagés en 1989 qui ont permis d'absorber l'accroissement des demandes mais pas de résorber les retards de certains secteurs ; l'équivalent de quatorze emplois seront ouverts en 1991. Le ministre entend poursuivre cet effort, autant qu'il sera besoin, non seulement pour éliminer les retards mais pour raccourcir, avec le concours de ses collègues, au minimum incompressible les délais de réponse aux demandes de nationalité, conformément aux objectifs annoncés par le Gouvernement.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Lagorce Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31260

**Rubrique :** Etrangers

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juillet 1990, page 3224